Epreuves écrites et orales du DNB 2018

(séries générales)

Epreuves du DNB

On obtient le diplôme grâce à deux éléments complémentaires :

- l'évaluation du niveau de maîtrise des huit compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (50 points par compétences soit 400 points)
- les notes obtenues aux épreuves écrites de l'examen (400 points)

=>Les sujets des épreuves correspondent aux programmes du cycle 4 (5°, 4° et 3°) et, plus précisément, à ceux de la classe de troisième pour l'histoire-géographie.

En cas d'absence aux épreuves écrites

- Un candidat n'obtient aucun point à cette (ou ces) épreuve(s).
- Si son absence est due à un cas de force majeure (maladie, accident, etc.), il peut, sur autorisation, se présenter à la session de remplacement en septembre .
- Il doit alors passer les seules épreuves (écrites ou orale) qu'il n'a pas pu présenter à la session de fin d'année scolaire et conserve la ou les notes des épreuves qu'il a pu passer.

Épreuve écrite de français (100 points) (3 heures en 3 parties)

1°) Travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points - 1 h 10 minutes)

Compréhension du texte

- évaluer la compréhension du texte par différentes questions portant sur l'analyse de faits de langue et de styles
- Certaines questions engagent le candidat à formuler ses impressions de lecture et à donner son sentiment sur le texte proposé en justifiant son point de vue (dont une réponse longue)
- Une ou deux questions portant sur l'image : montrer des compétences d'analyse sur cette image en relation avec le texte littéraire.

Grammaire et compétences linguistiques

- Évaluer la capacité des élèves à comprendre et analyser le fonctionnement de la langue française et son organisation (syntaxe, construction de la phrase, conjugaison, champs lexicaux, les différences entre l'oral et l'écrit)
- Dans ce cadre, un exercice de réécriture propose aux élèves un court fragment de texte dont il s'agit de transformer les temps (passage du présent au passé, par ex.) et/ou l'énonciation et/ou les personnes et/ou les genres (passage singulier au pluriel, par ex.)

Épreuve écrite de français (100 points) (3 heures en 3 parties)

2°) Dictée (10 points - 20 minutes)

-Un texte de 600 signes environ, en lien avec le texte étudié auparavant.

3°) Rédaction (40 points - 1 h 30 minutes)

- -Deux sujets au choix sont proposés aux candidats : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination.
- -Le candidat doit rédiger un texte cohérent et construit, respectant les normes de la langue écrite, la qualité de l'expression écrite et de l'orthographe et montrer la capacité à mobiliser ses connaissances.
- -Les candidats ont le droit, pour cette partie d'épreuve, de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue. Chacun doit apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter.

Épreuve écrite de mathématiques (100 points) Durée de l'épreuve : 2 heures

 Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 notamment des compétences : « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

=>Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

- Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres (en général 5 à 7);
- Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Il peut y avoir des questionnaires à choix multiples ou de type vrai/faux.
- L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements et la qualité de la rédaction.

Épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (50 points) Durée de l'épreuve : 2 heures

L'épreuve d'histoire et géographie, et d'enseignement moral et civique a pour but d'évaluer les connaissances et compétences attendues par les programmes de cycle 4 respectivement pour chacune de ces disciplines et fondées plus particulièrement sur les contenus définis par les repères annuels de programmation pour la classe de troisième.

Composition de l'épreuve

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)

- -Ces exercices s'appuient sur un ou deux documents qui relèvent du programme d'histoire et géographie. Un document-image peut y être proposé.
- -évaluer la capacité du candidat à analyser et comprendre ces documents en utilisant les raisonnements et les méthodes de l'histoire et de la géographie, à maîtriser des connaissances fondamentales et à mobiliser les repères chronologiques et spatiaux contenus dans les programmes d'histoire et de géographie.
- vérifier la capacité à identifier ces documents, à en dégager le sens, à en prélever des informations, et, le cas échéant, à porter sur ces documents un regard critique en indiquant leur intérêt ou leurs limites.

Épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (50 points) <u>Durée de l'épreuve : 2 heures</u>

- Exercice 2 : Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)
- -Un développement construit, sous la forme d'un texte structuré et de longueur adaptée à un élève en fin de 3e, répond à une question d'histoire ou de géographie (texte de 20 lignes)
- -Un exercice de croquis, de schémas ou de frises chronologiques mettant en jeu les repères en histoire ou en géographie.
- Exercice 3 : Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)
- -Une problématique d'enseignement moral et civique est posée à partir d'une situation pratique appuyée sur un ou deux documents.
- des questions (3 ou 4) à réponse courte (comme des questionnaires à choix multiples, des tableaux à compléter, des questions simples) et une réponse rédigée plus développée.

Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences » (50 points)

Durée : deux fois trente minutes, soit 1 heure

-Pour tous les candidats, l'épreuve évalue principalement les connaissances et compétences définies par les programmes de cycle 4 des trois disciplines - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

• Composition de l'épreuve

- deux disciplines seulement sur les trois citées physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie sont retenues.
- -<u>Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen</u>. Ce choix est valable pour la session normale (en fin d'année scolaire) et la session de remplacement (en septembre). Il peut être différent pour les sessions des centres étrangers.
- -Le candidat traite les exercices de chacune des deux disciplines retenues sur une seule et même copie.
- -Le sujet est constitué d'exercices qui doivent pouvoir être traités par le candidat indépendamment les uns des autres
- -Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines. Ils peuvent adopter toutes les modalités possibles, y compris la forme de questionnaires à choix multiples.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.

Si l'épreuve est collective (3 au maximum), dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant.

Les notes sont individuelles

Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences » (50 points)

Durée : deux fois trente minutes, soit 1 heure

- Le sujet de l'épreuve est construit afin d'évaluer l'aptitude du candidat :
- - à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- - à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées.

Évaluation de l'épreuve

- L'évaluation doit prendre en compte la clarté et la précision des raisonnements ainsi que, plus largement, la qualité de la rédaction scientifique. Les solutions exactes, même justifiées de manière incomplète, comme la mise en œuvre d'idées pertinentes, même maladroitement formulées, seront valorisées lors de la correction. Doivent aussi être pris en compte les essais et les démarches engagées, même non aboutis. Les candidats en sont informés par l'énoncé.
- L'ensemble de cette épreuve intitulée « épreuve de sciences » est noté sur 50 points.

- -Présenter un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4(6°, 5° et 4°) ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle, Histoire des Arts) qu'il a suivis.
- -Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.) mais il n'est pas noté de nouveau : il est seulement en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.
- -Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

- Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement <u>par les</u> <u>parents.</u>
- Ce choix précise l'intitulé et le contenu du sujet ou du projet présenté. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées.
- Le candidat fait également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers sont mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

- -Chaque jury est constitué d'au moins deux professeurs.
- -Pour les candidats qui souhaitent effectuer une partie de leur prestation dans une langue vivante étrangère : participation au jury d'un enseignant de la langue concernée.
- -Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ou sujets ayant été réalisés ou abordés au cours du cycle par le candidat.

• L'épreuve est notée sur 100 points :

Maîtrise de l'expression orale (50 points)

- -utiliser la langue française et/ou étrangère avec précision du vocabulaire spécifique
- A voir de l'aisance (posture et fluidité de la langue)

Maîtrise du sujet présenté (50 points) :

- -exposer les connaissances et les compétences acquises
- Capacité de faire preuve d'une critique raisonnée